

Le Bourg - Fanlac

● Site inscrit

Commune(s)

Fanlac

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type(s) de site

U Bourgs, centres anciens, bastides, places de bastides et autres ensembles de patrimoine urbain

Date(s) de protection

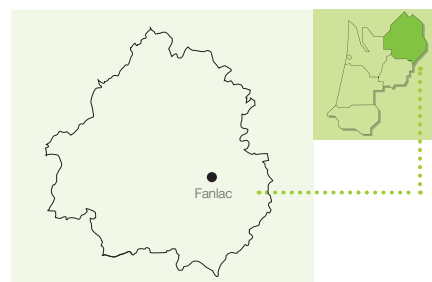
25 janvier 1971 (arrêté ministériel)

Superficie(s)

14 ha

Référence(s) SIG

SIN0000050



FICHE
67

Le Bourg - Fanlac

Motivation initiale de la protection



Le village de Fanlac, situé à l'orée de la forêt de Barade, est typique du Périgord. Ce village a été mis en scène dans un film sur Jacquou le Croquant ce qui lui a valu un afflux touristique important à l'époque de son inscription.

Fanlac présente un bâti homogène, une église du XII^e siècle reprise au XVII^e siècle, une place de village pittoresque avec un puits.

La protection au titre des sites a été instaurée d'une part pour répondre à la demande de la société « Les Amis d'Eugène Le Roy » et d'autre part pour prévenir les dégradations qu'une fréquentation touristique importante aurait pu entraîner.

Etat actuel du site



Le village de Fanlac présente encore l'intérêt qui avait prévalu à son inscription en 1971 :

- le bâti reste de qualité et les restaurations ont permis de lui conserver son attrait,
- les abords du village ont globalement été épargnés par le mitage de l'urbanisation et la banalisation des nouvelles

constructions ; le bourg de Fanlac reste entouré d'un écran de verdure qui le met en valeur,

- le traitement des espaces publics est en harmonie avec l'esprit du bourg et la place publique avec son vieux châtaignier et le puits a conservé sa qualité, déjà relevée en 1971 dans le dossier d'inscription.

Enjeux et préconisations

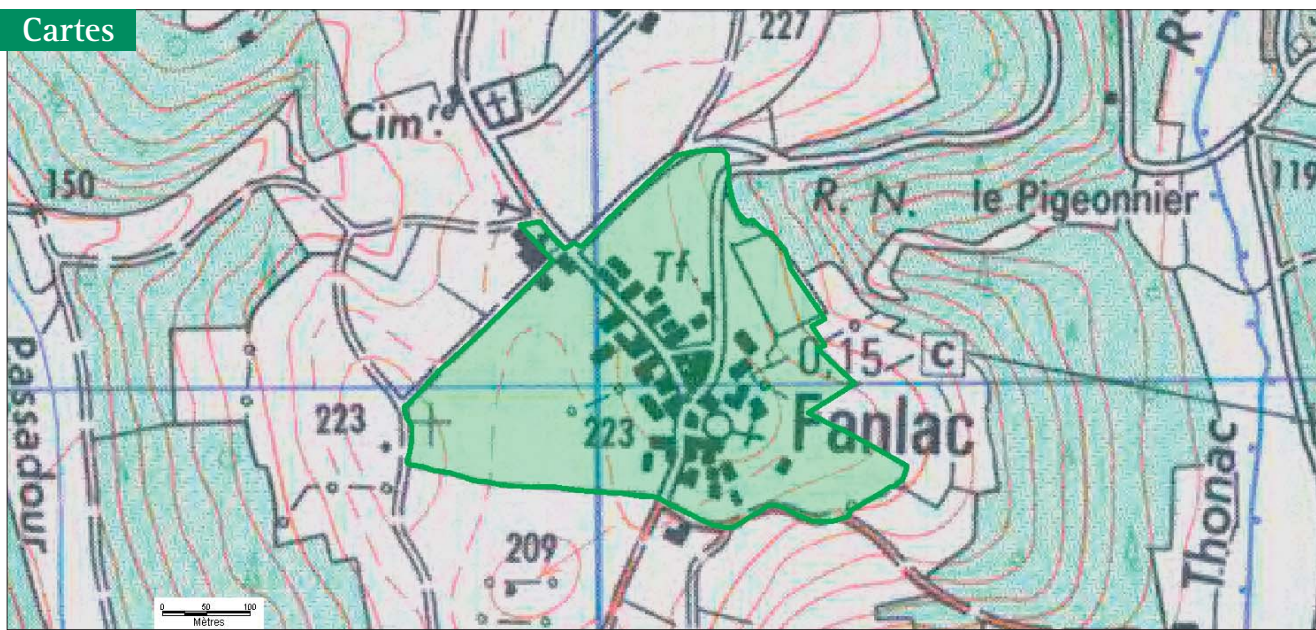
Au-delà de la restauration du bâti qui fait d'ores et déjà l'objet d'une attention forte, il est important, pour la qualité de l'environnement du bourg, de préserver l'écrin de verdure constitué par les prés, champs et lisières boisées qui bordent le village. Le talus qui marque le village à l'est est à préserver ainsi que les espaces de prairies situés à

l'ouest qui ménagent de larges perspectives sur le front bâti remarquable du village ancien.

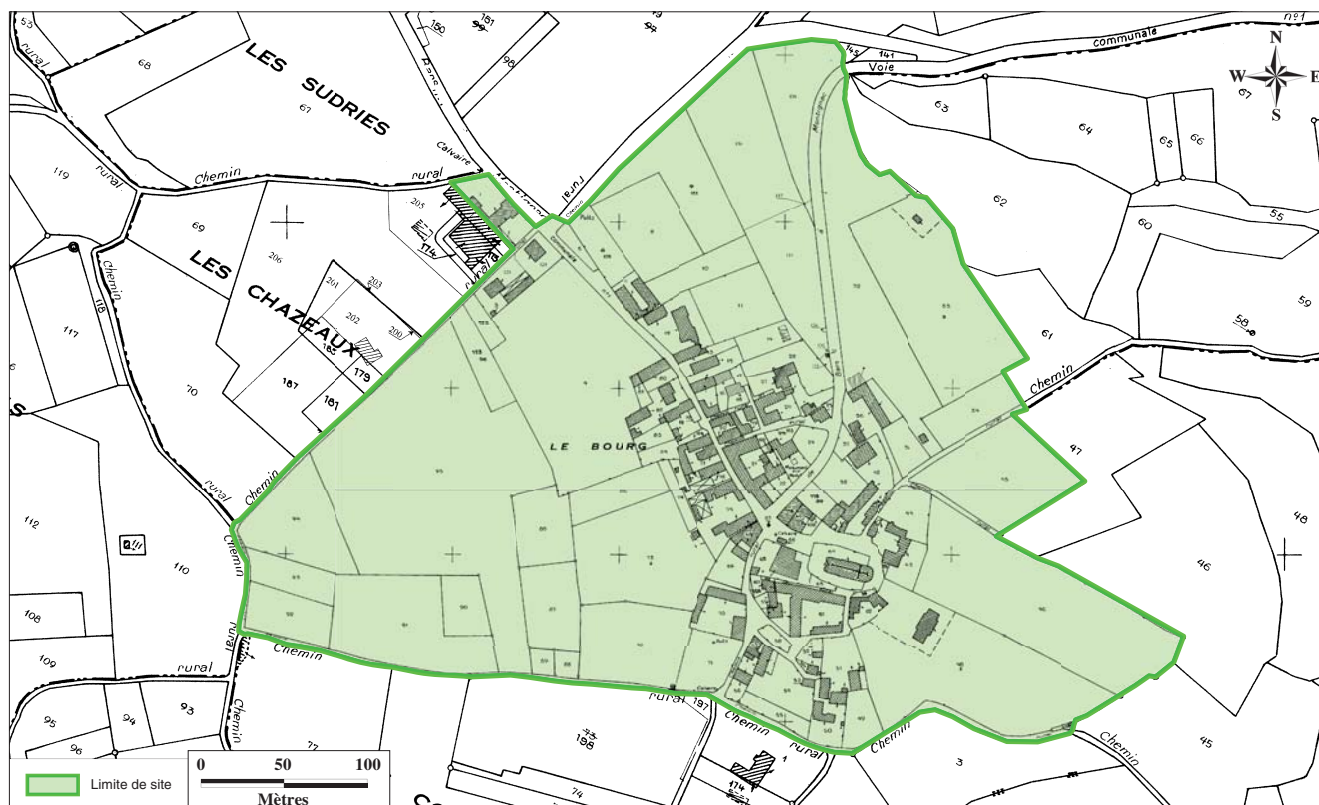
Les documents d'urbanisme devront veiller à préserver les abords du village et les perspectives visuelles depuis les routes et chemins qui mènent au village.

Rédaction 2006 mise à jour 2010

Cartes



© IGN scan 250 2007



Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés

Monuments historiques

MH I Eglise (5 novembre 1970)

MH I Croix sur la place du village, en face de l'église (5 janvier 1948)